

1 • Identification

- **Nom du produit EP83 Décapant à planchers**
- **Code du produit:** 2242278001, 2242334001
- **Usage recommandé:**
Décapant
Décapant à planchers
- **Restrictions d'utilisation:**
Toutes autres utilisations que celles décrites sur l'étiquette et la fiche technique du produit.
- **Manufacturier:**
Avmor Ltée
950, Michelin
Laval, QC, H7L 5C1
Canada
1-800-387-8074
www.avmor.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CANUTEC 1-613-996-6666

2 • Identification des dangers

- **Classification du produit non dilué:**
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Corr. 1C H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Éléments d'étiquetage:**
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger:**
Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence:**
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Nom du produit EP83 Décapant à planchers

(suite de la page 1)

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INCENDIE: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

• **Système de classification:**

• **NFPA données (gamme 0-4):**



Santé = 2

Inflammabilité = 3

Réactivité = 0

• **Autres dangers non-classifiés:** Non connu

• **Notes:** La définition des abréviations est donnée à la section 16.

• **Classification du produit dilué:** N/A

3 • Composition/information sur les ingrédients

• **Caractérisation chimique: Mélanges**

• **Description:** Solution aqueuse composée des substances suivantes:

• **Composants:**

141-43-5	2-Aminoéthanol	25-50%
64-17-5	Ethanol	10-<25%
107-21-1	Éthylène glycol	10-<25%
68439-46-3	Alcools C9-C11 éthoxylés	0,1-<2,5%
34398-01-1	2-undécoxyéthanol	1-<2,5%
8008-57-9	Huile d'orange	0,1-<1%

• **Indications complémentaires:**

Toute plage de concentrations est due à une protection des renseignements commerciaux confidentiels ou à la variabilité entre lots.

(suite page 3)

Nom du produit EP83 Décapant à planchers

(suite de la page 2)

4 • Premiers soins

Description des premiers secours**Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau ou prendre une douche pour un temps minimale de 15 min. Consulter un médecin si des rougeurs persistent.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer de 15 à 60 minutes. Consulter un médecin.

Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 • Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**Dangers spécifiques du produit:** Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers:**

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

Autres indications: Voir la section 9 pour les caractéristiques d'inflammabilité de ce produit.

6 • Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter le/les équipement(s) de sécurité recommandé(s). Eloigner les personnes non protégées.

Gants de protection (Voir Protection des Mains)

Ventilez la zone de fuite ou de déversement. Supprimer toute source d'inflammation potentielle. Le personnel de nettoyage doit porter des vêtements de protection et un équipement de protection respiratoire étanche aux vapeurs organiques.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure (bran de scie)).

Utiliser un neutralisant (ex. vinaigre de table (5% acide acétique), acide citrique, bicarbonate de sodium en excès).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 • Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

(suite page 4)

Nom du produit **EP83 Décapant à planchers**

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:**
Tenir les emballages d'origine hermétiquement fermés.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 • Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
141-43-5 2-Aminoéthanol	
EL (Canada)	Valeur momentanée: 6 ppm Valeur à long terme: 3 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 6 ppm Valeur à long terme: 7,5 mg/m ³ , 3 ppm
64-17-5 Ethanol	
EL (Canada)	Valeur momentanée: 1000 ppm
EV (Canada)	Valeur à long terme: 1,900 mg/m ³ , 1,000 ppm
107-21-1 Éthylène glycol	
EL (Canada)	Valeur momentanée: 20** mg/m ³ Valeur à long terme: 10** mg/m ³ Valeur plafond: 100* mg/m ³ , 50*** ppm *Aérosol; **Particulate; ***Vapour
EV (Canada)	Valeur plafond: 100 mg/m ³

- **Produit non dilué:**
- **Équipement de protection individuel:**



Équipement de protection respiratoire (Si applicable, voir la section protection respiratoire pour plus d'informations)



Lunettes de protection (voir Protection des yeux)



Gants résistants aux liquides alcalins

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

(suite page 5)

Nom du produit EP83 Décapant à planchers

(suite de la page 4)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Si la pièce est bien ventilée, les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

· Protection des mains:

Gants de protection

Gants résistants aux liquides alcalines

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Vérifier le bon état des gants de protection avant chaque usage.

· Protection des yeux:

Les lunettes de sécurité sont suggérées lors de l'usage intensif de ce produit et dans un environnement institutionnel

Porter des lunettes anti-éclaboussures pour produit chimique dans un environnement industriel

· Protection du corps:

Les vêtements de protection sont recommandés seulement dans des circonstances exceptionnelles telles qu'un feu ou déversement du produit concentré

Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins (recommandé).

9 • Propriétés physiques et chimiques

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Incolore à jaune pâle
· Odeur:	Agrume/orange.
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Valeur du pH:	10,5 - 11,5 (25 °C)
· Point de fusion/congélation:	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Température et domaine de ramollissement:	Non déterminé
· Point d'éclair	N/D
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	N/D
· Température de décomposition:	Non déterminée
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	N/D
Supérieure:	N/D
· Pression de vapeur:	N/D
· Densité relative:	0,975 - 0,995 (25 °C)
· Densité de vapeur:	<1 (vapeur d'eau)
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau:	Pas ou peu miscible

(suite page 6)

Nom du produit **EP83 Décapant à planchers**

(suite de la page 5)

- **Constante du coefficient de partage (n-octanol/eau, log Kow):** Non déterminée
- **Teneur en solvants:**
- **Contenu en COV:** N/D

10 • Stabilité et réactivité

- **Réactivité:** Non-déterminée.
- **Stabilité chimique:** Le produit est stable.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses:**
 - Risque d'incendie.
 - Réactions aux acides.
- **Conditions à éviter:** Éviter le gel et les conditions de chaleur extrêmes
- **Matières incompatibles:**
 - Ce produit peut produire une réaction dangereuse au contact de matières oxydantes ou d'acides concentrés.
- **Produits de décomposition dangereux:**
 - Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 - En cas de décomposition: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et des traces de composés halogénés volatiles.

11 • Données toxicologiques

- **Renseignements sur les voies d'exposition probables**
- **Valeurs numériques de toxicité aiguë:**

· Composants Type Valeur Espèce		
ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Oral	LD50	6405 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	3424 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	39,6 mg/L
141-43-5 2-Aminoéthanol		
Oral	LD50	2050 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	1000 mg/kg (Lapin)
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	cat. 1 (Lapin)
Effet d'irritation des yeux	OCDE, directive 405	cat. 1B (Lapin)
Sensibilisation	OCDE, directive 406	not classified (Cochon d'Inde)
64-17-5 Éthanol		
Oral	LD50	7060 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 (4 h)	20000 mg/L (Rat)
107-21-1 Éthylène glycol		
Oral	LD50	5840 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	9530 mg/kg (Lapin)
68439-46-3 Alcools C9-C11 éthoxylés		
Oral	LD50	1378 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Lapin)
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	Not classified. (Lapin)

(suite page 7)

Nom du produit **EP83 Décapant à planchers**

(suite de la page 6)

Effet d'irritation des yeux	OCDE, directive 405	cat. 1 (Lapin)
Sensibilisation	OCDE, directive 406	Not classified. (Cochon d'Inde)
34398-01-1 2-undécoxyéthanol		
Oral	LD50	1400 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Lapin)
Effet d'irritation de la peau	Irritation de la peau	Not Classified. (Lapin)
Effet d'irritation des yeux	OCDE, directive 405	cat. 1 (Lapin)
8008-57-9 Huile d'orange		
Oral	LD50	4750 mg/kg (Rat)
	LC50	6100 mg/L (Souris)

- **Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- **Si sur la peau:** CORROSIF: Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

- **Si dans les yeux:**

CORROSIF: Effet fortement corrosif.

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

- **Ingestion:**

Peut causer des irritations des voies gastrointestinales, de la nausée, des vomissements et des maux de têtes.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- **Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:**

Un contact prolongé ou fréquent avec ce produit peut causer de l'eczéma et de l'inflammation de la peau en résultat à un effet dégraissant.

- **Catégories Cancérinogènes:**

• IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)		
64-17-5	Ethanol	1

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

12 • Données écologiques

- **Persistance et dégradabilité:**

Les agents de surface (tensio-actifs) et les composés organiques de ce mélange sont facilement biodégradable tel que déterminés par la directive n° 301 de l'OCDE.

- **Potentiel de bioaccumulation:** Ne s'accumule pas dans les organismes.

- **Mobilité dans le sol:** Non déterminée

- **Écotoxicité:** Aucune information pertinente n'est disponible.

- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 • Données sur l'élimination

- **Recommandation des méthodes de traitement des déchets:**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec les sols, les drains et les égouts.

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Éliminer conformément à tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Contactez votre agence de l'environnement local, provinciale ou fédérale pour les normes spécifiques.

- **Recommandation pour emballages non nettoyés:**

Ne pas réutiliser les contenants vides.

(suite page 8)

Nom du produit **EP83 Décapant à planchers**

(suite de la page 7)

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

- **Produit de nettoyage recommandé:**

Eau.

Se reporter à la Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE et Section 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

pour obtenir des informations sur la manipulation et la protection des employés

14 • Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
- **DOT, IMDG, IATA UN2924**
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT+TMD** LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (ETHANOLAMINE, ÉTHANOL)
- **IMDG** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOLAMINE, ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)), MARINE POLLUTANT
- **IATA** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHANOLAMINE, ETHANOL)
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT, IMDG, IATA**
- **Class** 3 Liquides inflammables.
- **Groupe d'emballage**
- **DOT, IMDG, IATA III**

15 • Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**
- **Liste canadienne des substances**
- **Liste intérieure des substances (LSI) du Canada** Tous les composants ne sont pas compris.

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

64-17-5	Ethanol
---------	---------

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

141-43-5	2-Aminoéthanol
----------	----------------

107-21-1	Éthylène glycol
----------	-----------------

- **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

16 • Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d'utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.

- **Service établissant la FDS:**

Préparé par:

Département des affaires réglementaires

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

P: Marine Pollutant

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 9)

Nom du produit **EP83 Décapant à planchers**

(suite de la page 8)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent